

Décharge de responsabilité envers la Société Paintball-Genetix (ci-après SPG)

Le soussigné : Nom : _____ Prénom : _____

Domicilié : _____

Personne a prévenir en cas d'accident Nom, Prénom, Tel : _____

Je déclare être parent de l'enfant ou tuteur légal de

Nom _____ Prénom _____, né le ___/___/___

J'autorise mon enfant mineur à pratiquer le Paintball au sein de la SPG et déclare sur l'honneur avoir une responsabilité civile ou une assurance couvrant mon enfant pour tout incident ou accident corporel pouvant l'impliquer lors de la pratique du Paintball organisé par la SPG, et dégage celle-ci ainsi que les organisateurs et dirigeants de toutes responsabilités matérielles ou corporelles de quelque nature que ce soit.

Je renonce irrévocablement par la présente, moi-même ou un tiers me représentant ou un membre de ma famille et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit contre la SPG ou ses dirigeants. Je renonce moi-même ou un tiers me représentant ou un membre de ma famille à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers, la SPG ainsi qu'envers tout ses dirigeant et bénévoles.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement interne de la SPG et aux consignes de sécurité d'usage du Paintball au verso, et en avoir expliqué le contenu à mon enfant. De par ce fait, je m'engage à assumer les conséquences financières correspondantes aux dégâts occasionnés par mon enfant ou pupille.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique du Paintball.

Je joins à la présente déclaration une copie de ma carte d'identité.

Daté et signé avec la mention lue et approuvé

Nom : _____ Prénom : _____

Le : _____

Signature _____

RÈGLEMENT DE JEU POUR PAINTBALL

Art 1 : Les joueurs participant au Paintball acceptent le présent règlement et s'engagent à assumer les risques liés à la pratique de ce sport. Ils se déclarent également être en bonne condition morale et physique pour pratiquer ce sport.

Art 2 : Tout mineur devra présenter un accord parental écrit au moyen du formulaire de décharge rédigé à cet effet par la Société Paintball-Genetix et devra être âgé d'au moins 14 ans.

Art 3 : Les joueurs s'engagent à respecter les lieux ainsi que les autres joueurs autant dans leur intégrité morale que physique. Les menaces, insultes sont proscrites. En jeu et hors-jeu, aucun contact physique, geste agressif ou violence ne sera toléré et entraînera systématiquement l'exclusion du contrevenant.

Art 4 : Dès que le marqueur est sorti du sac, il doit être sécurisé au moyen d'un bouchon ou d'une capote de canon. Le bouchon de sécurité doit être en place à tout moment hors du terrain et entre les parties.

Art 5 : Le port du masque est obligatoire sur le terrain. Ne jamais retirer son masque dans la zone de jeu, enlever le masque constitue une violation grave des règles de sécurité.

Art 6 : Les joueurs sont invités à éviter les tirs proches (moins de 3-5 mètres), si ils se trouvent à cette distance les joueurs crient OUT et son tous les 2 éliminés.

Art 7 : Il est strictement interdit de renverser ou jeter des obstacles ou objets, ainsi que de franchir les limites de jeu délimité par des rubans.

Art 8 : Toute personne ayant un problème technique avec leurs marqueurs (pistolets) ou leurs masques sont priés de sortir du terrain avec leurs armes pointé contre le haut et le bouchon au canon.

Art 9 : Une fois touché, le joueur ainsi éliminé se signale en criant « OUT » et en ayant leurs armes pointé contre le haut avec le bouchon au canon.

Art 10 : Tout non respect des règles de sécurités ou infraction au règlement, peut entraîner l'exclusion du terrain et des parties. Sur décision de la majorité des membres de la SPG et aucun remboursement n'aura lieu en cas d'exclusion.

Art. 11 : Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident et de vol.